Ville de Bulle Novembre 2015

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 14 et 15 DECEMBRE 2015

Point 3.1.2 de l'ordre du jour

Renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle – Morlon

1. Situation actuelle

L'équipement informatique de chaque classe du cercle scolaire Bulle – Morlon est constitué d'un poste fixe et d'un ordinateur portable pour l'enseignant. Les établissements sont équipés d'armoires informatiques contenant des ordinateurs portables à disposition des classes pour une utilisation ponctuelle. Pour ce fonctionnement, un système de réservation est organisé par les responsables d'établissement.

La plupart des ordinateurs fixes datent de 2008 et ne sont plus adaptés aux logiciels actuels et montrent passablement de signes de fatigue. Les quatre responsables d'établissement ont besoin d'une machine plus performante pour l'utilisation du nouveau logiciel de gestion des écoles (PRIMEO) et leurs ordinateurs datent également de 2008. Afin d'échelonner les demandes d'investissement, les portables ont été changés en 2013.

2. Proposition

La commission informatique propose donc de remplacer 80 ordinateurs fixes sur les 107 classes (certaines ont été équipées en 2013, nouvelles constructions) et d'acheter 4 ordinateurs portables pour les responsables d'établissement ainsi qu'un petit équipement divers (câbles, sacoches, lecteurs-graveurs DVD). Les responsables informatiques de chaque site assurent la maintenance de ces ordinateurs.

3. Investissements

Total	Fr	100'000 00
Equipement divers	<u>Fr.</u>	2'000.00
4 portables MacBook Pro	Fr.	6'000.00
80 postes fixes iMac	Fr.	92'000.00

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 100'000.00 pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle-Morlon.

Financement : par emprunt de Fr. 100'000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 20 % par année, dès 2017

<u>Intérêts</u> : 2 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général Le Syndic

J.-M. Morand Y. Menoud